

## INTERVENTION DIDIER BARDET

JOURNEE PREVENTION 30 MARS 2011

Les enjeux économiques, les préoccupations des citoyens et les connaissances scientifiques évoluent. Les événements climatiques, géographiques et les conséquences des risques pris par les hommes sont l'une des causes de ces réflexions et les événements récents dans le domaine du nucléaire en sont la preuve. En tant qu'élus nous devons d'en tenir compte dans nos décisions même au niveau le plus local que sont nos communes 'y répondre et cela pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, nous avons la chance de vivre dans un département dans lequel la qualité de vie est unanimement reconnue. Notre département vert doit être préservé afin de la maintenir une qualité et ainsi renforcer son attractivité dans le domaine du tourisme vert (sports nature, pêche, habitat,...) mais également en tant que site d'installation de nouvelles familles.

Nous avons également des responsabilités en matière de santé de nos habitants et concitoyens, santé que nous devons préserver. Aujourd'hui la nocivité des produits chimiques diffusés dans l'air, le sol et l'eau, les difficultés de traitement de ces produits dans l'eau potable font qu'il est urgent de nous donner les moyens de les utiliser avec de grandes précautions les produits chimiques voir de traiter si possible le problème à la source en évitant leur application ou en utilisant alors des produits sans danger pour l'environnement.

En tant que président du centre de gestion, mes préoccupations sont bien sûr de préserver la santé de nos agents qui œuvrent au quotidien pour améliorer l'espace public de nos concitoyens.

C'est à nous de préserver leur santé et leur sécurité. En effet la polyvalence qui leur est demandée entraîne une exposition à de nombreux risques. Le risque chimique est l'un de ceux là et une exposition prolongée peut entraîner des maladies professionnelles graves et irrémédiables comme des cancers. De même des mélanges ou des surdosages peuvent conduire à des accidents graves. C'est pourquoi le centre de gestion vous accompagne au travers de son service prévention. Il est à votre service pour vous conseiller sur la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Il vous assiste également pour mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels. C'est ainsi qu'il propose avec l'appui du CNFPT une Formation des ACMOS nommés « obligatoirement » dans chaque collectivité ou établissement. Il vous informe sur l'évaluation des risques l'importance de l'étude des risques dans votre collectivité et vous aide à mettre en œuvre votre évaluation des risques (qui se traduit par le document unique). Je vous rappelle qu'en cas d'accident grave, ce document unique sera la première pièce que le juge vous demandera. Et son inexistence sera fortement réprimée par une mise en cause totale de la collectivité.

Au-delà de ce risque, il y a l'allongement de la durée du travail qui conduit les agents à poursuivre leurs activités professionnelles plus longtemps. Pour qu'il puisse l'exercer sans trop de difficultés il est nécessaire d'être vigilant à leurs conditions de travail en cherchant à les améliorer.

Alors bien sur cela peut représenter un investissement, à la fois humain et matériel, mais celui-ci peut être amoindri par la mise en commun des matériels – via des regroupements d'achat, les communautés de communes peut être, et des formations – le plan inter collectivités développé par certaines collectivités, le CNFPT et le CDG peut alors être porteur.

Je souhaite que cette journée vous apporte des informations et des idées sur les moyen pouvant être développés dans ce sens, et vous rappelle que les services du Centre de gestion peuvent répondre à vos questions